



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des Députés**  
Luxembourg

Luxembourg, le 28 novembre 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de l'Environnement, à Monsieur le Ministre de l'Economie et à Monsieur le Secrétaire d'Etat au Développement durable et aux Infrastructures.

En date du 25 novembre, l'étude relative au « Tanktourismus » a été présentée. Il s'avère qu'il y a une baisse de vente de carburant entre 2012 et 2016 de -12 %. En outre « *Les effets négatifs globaux (occasionnés au Luxembourg et à l'étranger) tant environnementaux qu'en matière de santé liés aux ventes de carburant opérées sur le territoire du Grand-Duché prévalent nettement sur les bénéfices pouvant être associés à ces ventes (3,5 milliards contre 2,1 milliards euros/a)* ». La conclusion que le gouvernement semble tirer de cette étude semble se limiter à une réforme fiscale ainsi qu'à la promotion des transports publics, de la mobilité douce et de la mobilité électrique.

Ainsi le gouvernement ne semble pas revoir sa politique de stockage des réserves pétrolières au Luxembourg alors qu'au vu des chiffres présentés dans cette analyse, il y a une forte réduction de la consommation des produits pétroliers au Luxembourg qui continuera aussi dans le futur au vu des actions annoncées par le gouvernement.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement et à Monsieur le Secrétaire d'Etat au Développement durable et aux Infrastructures :

- Est-ce que le gouvernement, au vu de l'étude sur le « Tanktourismus », compte changer sa politique quant au stockage des produits pétroliers en revenant notamment sur sa politique de construire ou de soutenir des projets d'agrandissement /extension des sites de réservoirs pétroliers, en particulier le projet d'extension des réservoirs pétroliers dans le Port de Mertert?
- Est-ce que le gouvernement contactera les exploitants des sites pétroliers pour les convaincre à ne pas procéder à l'agrandissement/extension des réservoirs pétroliers ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Léon Gloden  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Département de l'environnement

Luxembourg, le **23 DEC. 2016**



**Service central de législation**  
**Monsieur Fernand Etgen**  
**Ministre aux Relations avec le Parlement**

**Objet :** Question parlementaire n°2596

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire n°2596 de l'honorable député Monsieur Léon Gloden tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,



Camille Gira  
Secrétaire d'Etat

**Réponse commune du Ministre de l'Économie, de la Ministre de l'Environnement et du Secrétaire d'État au Développement durable et aux Infrastructures et à la question parlementaire n°2596 du 28 novembre 2016 de l'honorable député Monsieur Léon Gloden**

En réponse à la question parlementaire de l'honorable député Léon Gloden concernant l'impact de l'étude de faisabilité économique relative au découplage progressif des ventes de carburants des dépenses courantes de l'État sur la politique relative au stockage de produits pétroliers, je puis vous communiquer les informations ci-après:

L'étude de faisabilité économique relative au découplage progressif des ventes de carburants des dépenses courantes de l'État a été thématifiée au Conseil de gouvernement dans sa séance du 25 novembre 2016. Lors de cette séance, le Conseil de gouvernement a décidé de l'instauration d'un groupe de travail interministériel chargé de suivre certains aspects de l'étude et de rendre compte de ses travaux au Conseil de gouvernement afin de constituer une base solide pour des décisions futures.

L'étude n'adresse pas le problème de la sécurité d'approvisionnement en produits pétroliers qui reste entier. Le Luxembourg a des obligations internationales en matière de stockage de produits pétroliers. Tant l'Agence Internationale de l'Energie que l'Union européenne prescrit de constituer 90 jours de stocks de sécurité en produits pétroliers. Or, les capacités de stockage actuellement disponibles sur le territoire national ne permettent d'assurer que 8 jours de stockage de sécurité en dehors du stockage commercial qui est nécessaire pour approvisionner en situations normales les clients nationaux. Le corollaire en est que 82 jours de stocks de sécurité sont tenus hors de nos frontières. Cette situation n'est guère durable, notamment d'un point de vue de sécurité d'approvisionnement du pays en cas de crise.

Devant les obligations européennes et internationales dans le domaine du stockage pétrolier et le souci du gouvernement d'assurer la sécurité d'approvisionnement du pays en produits pétroliers, le gouvernement doit prendre les actions nécessaires pour garantir un niveau de stockage de produits pétroliers adéquat sur le territoire national en créant, selon les besoins, des capacités supplémentaires tout en cherchant une répartition raisonnable des moyens d'acheminement par la voie fluviale, les chemins de fer et la route.

Dans ce contexte, le gouvernement continue à œuvrer pour la réalisation de nouveaux dépôts pétroliers à « Käerjeng (Héierchen) » et à « Luxembourg-Ouest », tel qu'initialement prévu.

En outre, il continue à supporter le projet d'implantation de réservoirs pétroliers supplémentaires dans l'enceinte du port de Mertert. Ce dernier est en effet le seul port national et le transport fluvial présente de multiples avantages, notamment au niveau de la sécurité de transport et du point de vue environnemental. D'autre part, il est primordial pour la sécurité d'approvisionnement du pays en produits pétroliers que les modes d'approvisionnement soient diversifiés entre les différentes voies d'approvisionnement (transport fluvial, train et route). Finalement, il y a lieu de souligner que le projet d'agrandissement du dépôt pétrolier existant dans le port de Mertert est un projet privé de la société Tanklux S.A. et que le gouvernement n'est pas partie prenante au projet.